

## Peut on récupérer un chat si on est famille d'accueil

Par **Jacqueline**, le **25/09/2024** à **20:04**

Je suis famille d'accueil avec 2 chats de 2,5 mois frères et sœurs. 1 des 2 a été adopté et il est donc parti cet après-midi. Les papiers ont été signés dans les règles.  
Le problème c'est que le 2e (qui est donc chez moi) ne fait que vomir depuis que son frère est parti, elle ne mange plus, pleure, saute partout dans l'appartement. Je n'arrive pas à la calmer. Ai-je un recours quelconque pour reprendre son frère qui est parti ?  
Existe t il un délai de rétractation dans ce cas ? Je suis complètement perdue, moi-même je regrette du coup d'avoir fait adopter le mâle car ils étaient tout le temps collés ensemble et sur mes genoux car je suis en télétravail.

Par **Lorella**, le **25/09/2024** à **23:00**

Bonsoir,

C'est bien triste pour ce chaton qui a perdu son frère.

Ici un article sur les animaux de compagnie, mais je ne trouve rien sur une situation similaire à la vôtre :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Animal-de-compagnie#:~:text=Depuis%20le%201er%20janvier%202022,plus%20d'une%20telle%20garantie.>

Mais il faut agir vite. Lors d'une adoption d'un chat, il existe la règle des 3

3 jours pour que l'animal se sente en sécurité,

3 semaines pour qu'il prenne des habitudes,

et 3 mois pour qu'il se sente vraiment à l'aise.

<https://www.refuge-asclaf.fr/post/conseils-arriv%C3%A9e-chat-chaton#:~:text=Lorsqu'il%20y%20a%20une,sente%20vraiment%20%C3%A0%20l'aise.>

Contactez la SPA pour savoir ce que vous pouvez faire.

Expliquez à la personne adoptante la situation. Proposez lui de reprendre le chaton ou alors donnez-lui les deux pour qu'ils ne soient pas séparés. Si elle est respectueuse de la vie des chats, elle devrait comprendre.

Par **D-Fens**, le **28/09/2024** à **12:41**

Salut.

Premièrement, et comme toujours, je conseille la conciliation : parler aux gens pour voir s'il est possible de récupérer le chat. Il faut se préparer à un refus : un chat est un animal, donc un être vivant, qui socialise, tisse des liens et suscite l'affection.

Ensuite, il faudrait identifier la nature de l'acte de session. Vous dites qu'il y a eu des papiers : ils doivent préciser l'origine de l'animal (trouvé, refuge, famille d'accueil,...) et on doit pouvoir en déduire la nature de l'acte (don gracieux, vente, etc.), ce qui permettra de chercher un éventuel droit de rétractation ou autre. Mais sincèrement je ne pense pas.

En dernier recours, il faut savoir qu'un chat — je précise que j'adore les chats et en ai eu plusieurs — est très résilient. Les premiers moments peuvent être compliqués, mais votre chat va s'adapter. À l'état naturel, frères et sœurs n'ont pas vocation à rester ensemble. 2,5 mois, c'est vrai que c'est jeune pour une séparation, mais c'est aussi le meilleur âge pour adopter, si on veut pouvoir inculquer une éducation (eh oui un animal s'éduque, beaucoup l'oublie !).

À l'avenir, il pourrait être intéressant de faire des candidatures "doubles" pour faire adopter les chats qui sont très liés ensemble.